

NOTE D'INFORMATIONS INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DE LOISIRS RENTRÉE 2021/2022

Veillez trouver dans ce courrier le dossier d'inscription de votre enfant pour la rentrée 2021/2022. Il comprend la fiche de renseignements ainsi que la fiche sanitaire préremplies ou à compléter.

Les informations sont à vérifier et à corriger/compléter.

Concernant la partie sanitaire, pensez à soit compléter/corriger la partie vaccination, soit à annexer une photocopie de la partie vaccin (DT POLIO) du carnet de santé.

Vous pouvez déposer ce dossier par mail à alsh-orgelet@terredemeraude.fr ou dans la boîte aux lettres de l'ALSH accompagné de :

- **Une photo** de votre enfant.
- **L'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 du foyer pour les nouvelles familles ou les familles qui ne nous l'auraient pas encore fourni.**
- **L'attestation assurance responsabilité civile ou individuelle accident à fournir pour chaque enfant** dès réception dans votre foyer.

Étant données les circonstances spécifiques de cette année, l'Accueil de Loisirs d'Orgelet ne pourra pas organiser de permanences d'inscription. Toutefois, pour les nouvelles familles souhaitant visiter la structure, merci de prendre rendez-vous auprès de nos services au **03 84 25 44 09**.

Les fiches d'inscription seront distribuées dans les cartables des enfants déjà scolarisés à partir du lundi 31 mai.

Les nouvelles familles peuvent venir retirer un dossier d'inscription à l'Accueil de Loisirs à partir du 31 mai. Il sera également mis à disposition par mail (sur demande) ou à télécharger sur le site <https://www.terredemeraude.fr/>.

Date limite de dépôt du dossier : **le 02 juillet 2021**.

**Cordialement,
Magali GOYET, Directrice de l'Accueil de Loisirs.**

Pour vous aider, voici une liste des questions fréquentes :

> Quand doit-on inscrire nos enfants à l'Accueil de Loisirs ?

Chaque fin d'année, vous devez inscrire votre enfant à l'Accueil de Loisirs pour l'année suivante. En effet, d'une année sur l'autre, les dossiers sanitaires et administratifs sont à mettre à jour. De plus, cela vous permet d'ajuster le service dont vous avez besoin (accueil du soir, accueil du matin, repas etc...) en fonction de votre emploi, vos disponibilités et vos impératifs logistiques et financiers.

> Où peut-on retirer les dossiers d'inscriptions ?

Les dossiers d'inscriptions vont être distribués dans les classes à tous les enfants fréquentant déjà nos Accueils de Loisirs. Pour les nouveaux arrivants ou personnes souhaitant inscrire leur enfant pour la 1^{ère} fois, vous pouvez faire une demande de dossier par téléphone au 03 84 25 44 09 ou par mail à alsh-orgelet@terredemeraude.fr

> Qu'est-ce que je risque si je rends mon dossier après la date de fin des inscriptions ?

Le fait de rendre son dossier dans les délais garanti aux parents la prise en compte de l'inscription de leur enfant pour l'année suivante. Pour les personnes qui ne respectent pas les délais, le dossier est mis en attente. Ces dossiers sont ensuite pris en considération en fonction des possibilités d'accueil (capacité d'accueil des locaux, personnel encadrant disponible...).